

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 12 AVRIL 2018

N°2018- BC-3S-DE-26

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Jeudi 12 du mois d'Avril à neuf heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour du présent Bureau communautaire.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - M. Laurent BERNIER - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN.

EXCUSE : Jean-Claude PIOCHE (Procuration à Jean-Pierre DUPONT).

Monsieur Francs BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BGE RESEAU GUADELOUPE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5216-5 I 1°,

Vu les dispositions relatives à la loi 2015-991 du 07 août 2015, portant la Nouvelle Organisation territoriale de la République dite loi NOTRÉ,

Vu le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internalisation (SRDEII) de la Région Guadeloupe du 28 décembre 2016,

Vu la délibération n°CC-9S-DAJA-43 relative à la définition de l'intérêt communautaire notamment en matière de développement économique,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant »(CARL),

Considérant que la Communauté d'Agglomération exerce à titre obligatoire la compétence développement économique depuis le 1^{er} janvier 2017,

Considérant la nécessité de créer un environnement favorable à la création, au développement et au maintien d'activités économiques pérennes sur le territoire de la CARL,

Considérant les résultats encourageants de l'action des partenaires première année d'intervention,

Le Bureau Communautaire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le renouvellement des conventions de partenariat relatives à la mise en place de dispositifs d'accompagnement à la création et au développement d'activités économiques sur le territoire de l'agglomération entre la Communauté d'Agglomération « la Riviera du Levant » et la BGE Guadeloupe –Iles du Nord,

Article 2 : D'enclencher les formalités administratives et réglementaires relatives à ces conventions.

Article 3 : De démarrer les missions y afférant.

Article 4 : D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire.

Article 5 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, le 12 Avril 2018

Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le,

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

Jean-Pierre DUPONT

